



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Compte d'affectation spéciale
Mission ministérielle

Gestion du patrimoine immobilier de l'État



2023

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2023 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2023 en les analysant par programme, action, titre et catégorie

■ Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2023 sont précisés.

■ Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**

Sommaire

MISSION : Gestion du patrimoine immobilier de l'État	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Équilibre du compte et recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	15
PROGRAMME 721 : Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	23
<i>Éléments transversaux au programme</i>	23
PROGRAMME 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	25
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	28
1 – <i>Optimiser le parc immobilier de l'Etat</i>	28
Présentation des crédits	30
Justification au premier euro	35
<i>Éléments transversaux au programme</i>	35
<i>Justification par action</i>	39
11 – <i>Opérations structurantes et cessions</i>	39
12 – <i>Contrôles règlementaires, audits, expertises et diagnostics</i>	41
13 – <i>Maintenance à la charge du propriétaire</i>	42
14 – <i>Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état</i>	43
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	44

MISSION

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Présentation du compte

TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF :

- Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, article 8.

* * *

Textes pris dans le cadre de la LOLF :

- Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 47 modifié ;
- Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-II ;
- Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, article 60 ;
- Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 61 ;
- Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 38 ;
- Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, article 42 (V) ;
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, articles 88 et 93.

OBJET

La mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » est constituée par le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Elle comprend deux programmes : le programme n° 721 « contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État » et le programme n° 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire ou qui figure à l'actif de son bilan, utilisé par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des établissements publics et opérateurs de l'État.

Le périmètre des dépenses imputables sur le CAS concerne les biens immobiliers propriétés de l'État (ou dont l'État a le contrôle agissant comme s'il était propriétaire), ainsi que des opérations réalisées par des établissements publics et opérateurs de l'État sur des immeubles propriétés de l'État.

Le compte retrace :

1° en recettes :

- le produit des cessions des biens immeubles de l'État ainsi que des droits à caractère immobilier attachés aux immeubles de l'État ;
- les versements du budget général ;
- les fonds de concours ;
- le produit des redevances domaniales ou des loyers perçus par l'État, provenant des concessions ou autorisations de toute nature de la compétence du représentant du ministre chargé du budget dans le département, des concessions de logement dont l'État est propriétaire ou locataire et des locations d'immeubles de son domaine privé, ainsi que les redevances et les loyers du domaine public et privé dont le ministre des armées est le gestionnaire.

2° en dépenses :

- des dépenses d'investissement et plus marginalement de dépenses de fonctionnement liées à des opérations immobilières ou des dépenses d'entretien du propriétaire réalisées par l'État sur des biens immobiliers dont l'État est propriétaire ou, lorsqu'il n'en a pas la propriété, sur des biens immobiliers figurant à l'actif de son bilan, sous réserve que ces dépenses soient directement liées à des opérations concourant à une gestion performante du parc immobilier de l'État ;
- des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à des opérations de cession, d'acquisition ou de construction d'immeubles du domaine de l'État ou des dépenses d'entretien du propriétaire réalisées par des établissements publics et autres opérateurs de l'État, sous réserve que ces dépenses soient directement liées à des opérations concourant à une gestion performante du parc immobilier de l'État ;
- des versements opérés au profit du budget général ;
- des versements opérés au profit du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » ;
- jusqu'au 31 décembre 2025, des dépenses d'investissement ou d'entretien du propriétaire réalisées par l'État sur les infrastructures opérationnelles de la défense nationale.

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La création du compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » par la loi de finances pour 2006 a constitué un vecteur de dynamisation de la politique immobilière de l'État et d'optimisation de la gestion du parc immobilier de l'État. En particulier le programme 723 incite :

- à la rationalisation du parc immobilier dans le contexte de la transition environnementale, le CAS organisant le retour d'une partie des produits de cessions immobilières au bénéfice des administrations occupantes pour mener des opérations immobilières conformes aux objectifs de la politique immobilière de l'État (PIE) ;
- à une démarche de gestion efficace et économe du parc immobilier et d'exemplarité autour de deux axes : développer l'entretien et la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, et assurer la réalisation des contrôles réglementaires ; financer les travaux lourds notamment de remise en état et en conformité en particulier lorsque les exigences de sécurité l'imposent. Cette démarche est financée pour partie par des redevances d'occupation du domaine de l'État et pour autre partie par des cessions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Optimiser le parc immobilier de l'État

Indicateur 1.1 : Rendement d'occupation des surfaces

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Rendement d'occupation des surfaces	m ² SUB/poste	24,5	24,76	23,1	24,93	absence amélioration	23,4

Commentaires techniques

L'indicateur fondé sur la surface utile brute est mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2022.

Le suivi de la SUB est substitué à celui de la SUN afin de se focaliser sur un indicateur plus pertinent calculé à partir du rapport entre le nombre de m² de surface utile brute et le nombre de postes de travail, en raison de l'évolution des agencements des espaces de travail (la distinction des surfaces brutes et nettes devenant moins pertinente) et des modes de travail (télétravail, espaces partagés), ainsi que d'une approche plus économique et énergétique (les surfaces payées, entretenues, éclairées et chauffées sont les surfaces brutes).

Ainsi construit avec les m² de SUB en numérateur et le nombre de postes en dénominateur, l'indicateur a vocation à être transitoire, avec dès 2023, un objectif à la baisse, reflétant ainsi la politique de densification et d'optimisation des surfaces de la politique immobilière de l'État.

À terme, il devrait être remplacé au dénominateur par le nombre de résidents, dont la notion est plus précise que celle de postes de travail.

Précisions méthodologiques

Référentiel technique tenu par la direction de l'immobilier de l'État et inventaire immobilier de l'État.

Mode de calcul

Les informations relatives aux surfaces utiles brutes (SUB) et au nombre de postes de travail sont extraites du référentiel technique (RT), outil de pilotage de la politique immobilière de l'État. Cet outil s'appuie sur les données socles de l'inventaire du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs, suivies dans l'inventaire immobilier de l'État. La direction de l'immobilier de l'État exploite les données du RT pour calculer la moyenne du rendement d'occupation des surfaces (nombre de m² de SUB par poste de travail pour les immeubles de bureaux occupés par les services de l'État, en propriété ou en location).

Le périmètre d'étude concerne plus précisément les bâtiments situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) dans lesquels la SUN représente plus de 50 % de la SUB du bâtiment (immeubles majoritairement de bureaux). Le périmètre retenu prend en compte l'occupation des surfaces par les services de l'État (hors opérateurs) en propriété ou en location.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ratio d'occupation des surfaces a un objectif baissier, reflétant ainsi la politique de densification et d'optimisation des surfaces de la politique immobilière de l'État. Il convient néanmoins de prendre en compte deux types de facteurs dont les conséquences sur lui ne sont pas négligeables :

- la réduction des effectifs ne conduit pas toujours, en raison de la politique de maillage territorial, à quitter un bien immobilier sous-densifié ;
- les opérations provisoires, dites « tiroirs » dans le cadre de projets immobiliers qui incluent un volet de densification, conduisant à des biens à libérer coexistant avec des biens qui seront densifiés mais peuvent dégrader temporairement l'indicateur pendant la phase de transition.

C'est notamment ce qui explique la contre-performance 2023, pour autant la DIE poursuit l'objectif de réduction de 25 % des surfaces de bureaux, décliné et mis en œuvre dans les prochaines générations de schéma de stratégie immobilière. Les objectifs 2025-2026 sont donc baissiers, dans la logique de la politique de densification et d'optimisation des surfaces de la politique immobilière de l'État.

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
721 - Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État		0 0	0 0	
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		480 000 000 355 968 318	340 000 000 458 342 603	
Total et solde	480 000 000 524 378 414	480 000 000 355 968 318	340 000 000 458 342 603	+140 000 000 +66 035 811
Solde cumulé du compte depuis sa création				+707 082 468

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

En 2023, seul le programme 723 a été effectif.

La consommation des crédits s'est élevée à 356,0 M€ en AE et 458,3 M€ en CP. La dotation en loi de finances initiale 2023 était de 480 M€ en AE et 340 M€ en CP. Par rapport aux montants inscrits en loi de finances initiale, la consommation des crédits en 2023 s'est établie à un niveau inférieur en AE (-26 %) et à un niveau supérieur en CP de (+35 %).

La baisse des engagements constatée en 2023 concerne globalement les ministères, et en particulier le ministère des armées qui retrouve une consommation en AE similaire à celle de 2021 et ne représente plus que 36 % des engagements en matière de projets immobiliers contre 55,9 % l'année précédente (48,7 M€ engagés en 2023, 97 M€ en 2022, 48,6 M€ en 2021). Par ailleurs, l'appel à projets « Résilience I » pour le financement de projets de réduction de la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'État en prévision de l'hiver 2022/2023 ne connaît qu'un reliquat d'engagements en 2023.

À l'inverse, le niveau de consommation des CP est supérieur à la prévision de la loi de finances initiale. Cette hausse de la consommation est constatée tant au niveau des ministères que des régions. Elle s'explique par une acquisition importante de 64,3 M€ engagée et payée sur le programme 723 et, de manière générale, pour l'ensemble du programme par un fort apurement des restes à payer des années antérieures.

Les recettes se sont établies à 524,3 M€. Pour 2023, la prévision de recettes inscrite en loi de finances initiale était de 480 M€, dont 370 M€ au titre des cessions et 110 M€ pour les redevances domaniales.

En trésorerie, le solde du CAS, de 641,0 € au 1^{er} janvier 2023, s'est finalement établi à 707,1 M€ au 31 décembre. La variation de trésorerie s'est donc élevée à +66 M€ en 2023.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Produits des cessions immobilières	370 000 000	405 798 741	+35 798 741
02 - Produits de redevances domaniales	110 000 000	118 579 673	+8 579 673
Total	480 000 000	524 378 414	+44 378 414

En 2023, le CAS a comptabilisé :

- des produits des cessions immobilières et des pénalités de cessions immobilières (366 670 371,26 € dont 168 267,23 € de produits de pénalités) ;
- des produits de redevances domaniales (118 579 672,62 €) ;
- des versements du budget général (33 602 140,63 €) ;
- des recettes issues de fonds de concours (5 526 229,50 €).

480 M€ de recettes sur le CAS immobilier étaient prévues en 2023.

Parmi celles-ci, il convient de distinguer une prévision de 370 M€ pour les cessions. Le montant des recettes de cessions effectivement comptabilisées en 2023 sur le CAS s'élève à 366,7 M€. Ce montant de cessions est constitué, d'une part, des encaissements constatés en 2023 au titre de biens vendus antérieurement à 2023 (versement de soldes par exemple) et d'autre part, des encaissements réalisés, partiellement ou totalement, au titre des biens dont la vente est intervenue en 2023.

Le montant encaissé de 366,7 M€ tient compte de 176,2 M€ de recettes exceptionnelles. Hors cessions exceptionnelles, le montant encaissé par le CAS est donc de 190,5 M€, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle du flux de recettes constaté depuis plusieurs années (150/160 M€).

Le montant de 176,2 M€ de recettes exceptionnelles provient :

- pour 79,1 M€ de la cession de l'immeuble parisien « Hôtel du timbre », rue de la Banque, signée fin 2022, dont le produit de cession a été encaissé en janvier 2023 ;
- pour 65 M€ de la cession de droits réels immobiliers sous la forme de bail emphytéotique, en 2023, de l'immeuble parisien « Pyramides » occupé par le ministère de la culture et encaissé en mars 2023 ;
- pour 32,1 M€ de la cession d'une quote-part d'un ensemble immobilier dénommé « Osmose » situé à Strasbourg pour y accueillir le Parlement européen.

Le bilan d'application, arrêté au 31 décembre 2022, de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social fait état de 146 fonciers domaniaux cédés (1 en 2013, 12 en 2014, 21 en 2015, 34 en 2016, 21 en 2017, 18 en 2018, 13 en 2019, 6 en 2020 et 10 en 2021, 3 en 2022 et 7 en 2023). Ces emprises permettront la réalisation de près de 13 000 logements, dont plus de 9 000 sociaux.

L'effort financier consenti par l'État à l'occasion de ces cessions s'élève sur la période 2013-2023 au total à 251,8 M€, pour un produit de cession de 159,2 M€.

Un bien a été cédé à l'euro symbolique en 2023. Ces dispositions spécifiques portent sur les terrains militaires uniquement, pour un prix de cession fixe de 1 € et un taux de « décote » de 100 %, représentant pour l'année 2023 un ensemble de biens évalués à 1 107 320 M€.

Le coût cumulé total depuis la mise en place du dispositif de cession à l'euro symbolique en 2009 s'élève à plus de 311 M€.

Le montant des redevances domaniales encaissées en 2023 s'élève à 118,6 M€, un chiffre supérieur au montant prévisionnel de la LFI. Les encaissements de redevances domaniales sont également supérieurs aux deux précédentes années (103 M€ en 2021, 98,4 M€ en 2022).

Les recettes du CAS sont complétées par des versements du budget général pour 33,6 M€. De manière générale, ces versements du budget général représentent des contributions d'autres programmes pour le financement d'opérations portées par le CAS. Ces versements sont limités à 10 % des crédits de paiements ouverts par la LFI de l'année. En 2023, les versements du budget général ne pouvaient donc excéder un montant de 34 M€. Ces versements sont fluctuants et ne sont pas prévisibles. On peut citer à titre d'exemple, le versement d'un montant de 26 M€ au CAS par le programme 348 pour permettre au CAS de financer la part « État » de l'acquisition de l'ensemble immobilier dénommé « Osmose » et situé à Strasbourg.

5,5 M€ sont rattachés au CAS au titre des fonds de concours. Tout comme pour les versements du budget général, leur montant et leur nombre est très fluctuant et donc difficilement prévisible. Les versements de fonds de concours correspondent principalement aux sommes versées aux prestataires dans le cadre de l'utilisation de l'accord-cadre porté par la direction régionale des finances publiques de Paris pour des missions d'assistance et de conseil en vue de l'acquisition de biens immobiliers, de la cession d'actifs domaniaux, de la location d'immeubles et du renouvellement de baux pour le compte de l'État en région Île-de-France par différents établissements publics. Ils peuvent être également utilisés pour recevoir la participation de collectivités territoriales pour certaines opérations liées au plan de relance pour lequel la DIE est également responsable de budget opérationnel du programme 362. Le versement en fonds de concours de 2,9 M€ par le conseil départemental de la Drôme pour des travaux de rénovations énergétique financés sur le plan de relance peut être cité à titre d'exemple.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			
Prévision	545 073 573	620 812 653	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	480 000 000	340 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	65 073 573	280 812 653	
Exécution	355 968 318	458 342 603	
Total Prévision	545 073 573	620 812 653	
Total Exécution	355 968 318	458 342 603	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	0 0	0 0	0 0	0 0
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	365 606 827 437 324 770	480 000 000 355 968 318	415 606 827 348 097 602	340 000 000 458 342 603
11 – Opérations structurantes et cessions	210 000 000 173 844 887	310 000 000 211 089 615	260 000 000 151 322 439	170 000 000 247 420 957
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	21 900 000 15 734 964	16 000 000 11 210 364	21 900 000 14 860 234	19 000 000 12 011 582
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	44 106 827 50 904 080	51 000 000 51 082 995	43 106 827 49 716 446	45 000 000 51 946 963
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	89 600 000 196 840 838	103 000 000 82 585 345	90 600 000 132 198 483	106 000 000 146 963 101

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	0 0	0 0	0 0	0 0
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	365 606 827 437 324 770	480 000 000 355 968 318	415 606 827 348 097 602	340 000 000 458 342 603
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	123 606 827 223 621 877	173 000 000 118 218 423	128 606 827 149 780 745	127 000 000 190 522 560
Titre 5. Dépenses d'investissement	212 000 000 185 638 224	304 000 000 227 180 292	257 000 000 180 033 748	210 000 000 255 041 837
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 2 304 628	0 3 987 675	0 1 980 913	0 3 748 084
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	30 000 000 25 760 040	3 000 000 6 581 929	30 000 000 16 302 196	3 000 000 9 030 123
Total	365 606 827 437 324 770	480 000 000 355 968 318	415 606 827 348 097 602	340 000 000 458 342 603
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	123 606 827 223 621 877	173 000 000 118 218 423	128 606 827 149 780 745	127 000 000 190 522 560
Titre 5. Dépenses d'investissement	212 000 000 185 638 224	304 000 000 227 180 292	257 000 000 180 033 748	210 000 000 255 041 837
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 2 304 628	0 3 987 675	0 1 980 913	0 3 748 084
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	30 000 000 25 760 040	3 000 000 6 581 929	30 000 000 16 302 196	3 000 000 9 030 123

PROGRAMME 721
**Contribution des cessions immobilières
au désendettement de l'État**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain RESPLANDY-BERNARD

Directeur de l'immobilier de l'État

Responsable du programme n° 721 : Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État

Le Directeur de l'immobilier de l'État est responsable du présent programme qui concerne la contribution au désendettement de l'État perçue sur les produits de cessions immobilières et reversée au budget général.

Aucune programmation de crédits n'a été ouverte pour 2023 et aucune contribution au désendettement de l'État n'a été prélevée sur les produits de cessions immobilières encaissés sur le CAS en 2023.

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour ce programme.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution au désendettement de l'État	0	0
	0	
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution au désendettement de l'État	0	0
	0	
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022	
	Consommation 2022	
	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au désendettement de l'État	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022	
	Consommation 2022	
	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au désendettement de l'État	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI</i> Consommation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au désendettement de l'État			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 0	CP ouverts en 2023 * (P1) 0
AE engagées en 2023 (E2) 0	CP consommés en 2023 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 0	
AE engagées en 2023 (E2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 est égal à zéro. Il n'y a donc pas de CP nécessaires pour 2024 et après 2024.

PROGRAMME 723
**Opérations immobilières
et entretien des bâtiments de l'État**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain RESPLANDY-BERNARD

Directeur de l'immobilier de l'État

Responsable du programme n° 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Le directeur de l'immobilier de l'État est le responsable du présent programme. Chaque ministère et chaque préfecture de région dispose d'un budget opérationnel de programme (BOP) pour financer les projets immobiliers à partir des droits de tirage dont il peut disposer sur les produits de cession encaissés sur le CAS, et les dépenses d'entretien du propriétaire par l'allocation de crédits supplémentaires issus de la trésorerie mutualisée du CAS.

L'élaboration des programmations immobilières et financières supportées par le programme 723 relève du dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

Dans le périmètre concerné, la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) et les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP) examinent la conformité des projets immobiliers proposés avec les normes de la politique immobilière de l'État – et au premier rang pour son volet de transition environnementale - et avec les orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI des ministères et des établissements publics et opérateurs) et des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le cadre d'une démarche de labellisation. Ainsi le responsable de programme assure-t-il la priorisation des projets selon une approche globale et interministérielle, qui permet de privilégier ceux qui sont les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (transition écologique, performance énergétique et adaptation au changement climatique, réduction des surfaces, mutualisation des services, qualité de vie des agents, accueil des usagers, numérique, etc.) et les plus vertueux au plan économique et budgétaire (gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire).

S'agissant en particulier de l'entretien à la charge du propriétaire (qui à la différence des projets immobiliers ne font pas l'objet de démarches de labellisation), la stratégie du programme s'articule autour de trois axes complémentaires dans un souci de gestion efficace et économe du parc immobilier, et d'exemplarité :

- développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, assurer la réalisation des contrôles réglementaires ;
- financer des travaux lourds et en particulier de remise en état et en conformité, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent ;
- contribuer à la transition écologique en finançant des opérations conduisant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

Le responsable de programme recherche une sélectivité accrue dans ses choix. Il s'agit notamment des travaux lourds et de remise en état, pour lesquels, en dehors des ressources qui doivent rester allouées aux opérations d'entretien préventif, une plus grande concentration des dépenses sur un nombre restreint de projets exemplaires et structurants est recherchée.

La charte de gestion du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » recense les règles de gestion et le rôle de chaque intervenant dans un souci de clarté et de lisibilité. Une équipe dédiée de la direction de l'immobilier de l'État est en contact régulier avec les responsables de BOP dans une logique interministérielle de dialogue de gestion et dans le cadre de la procédure budgétaire classique.

La principale opération financée en 2023 est l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé « Osmose » dans le cadre de l'installation du siège du Parlement européen à Strasbourg. Cette opération a pu être financée grâce à une avance de trésorerie du CAS, compensée en partie par un versement du budget général de 26 M€ pour la part « État » de l'acquisition, et par le paiement de quatre collectivités territoriales d'Alsace qui se sont portées acquéreuses à hauteur de 32,1 M€. Le bien est désormais détenu en indivision par les quatre collectivités publiques.

Les opérations financées en 2023 comprennent également les poursuites d'opérations immobilières engagées antérieurement notamment celles du ministère des armées (projets consistant en la construction de deux bâtiments de relogement de services parisiens, regroupement de services sur le site Fort neuf de Vincennes).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser le parc immobilier de l'Etat

INDICATEUR 1.1 : Surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser le parc immobilier de l'Etat

INDICATEUR

1.1 – Surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Valeur comptable des bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus rapportée à la valeur comptable des bureaux remis au Domaine à la fin de l'exercice	% en €	57,6	47,4	49,5	32,65	cible atteinte	49,0

Commentaires techniques

Source des données : le module d'inventaire REFX, tenu par la direction de l'immobilier de l'État, conformément au code général de la propriété des personnes publiques. Cet inventaire fait l'objet annuellement l'objet d'une procédure de certification des comptes par la Cour des comptes.

Mode de calcul : Calcul d'un taux entre le total de la valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus, et le total de la valeur nette comptable de bureaux remis au Domaine à la fin de l'exercice.

$$\frac{\text{Valeur nette comptable bureaux remis au Domaine depuis 36 mois} \times 100}{\text{Valeur nette comptable bureaux remis au Domaine au 31/12/N}}$$

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur est destiné à mesurer l'action de la direction de l'immobilier de l'État en matière de emploi, cession ou valorisation des biens immobiliers de bureau de l'État suite à leur remise au Domaine.

La valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine, non réemployés depuis plus de 3 ans était de 58 M€ au 31 décembre 2023 (75,3 M€ au 31 décembre 2022) soit une baisse de 23 %. La valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine était de 177,5 M€ au 31 décembre 2023 (159,1 M€ au 31 décembre 2022) soit une hausse de 12 %. Parmi les bureaux remis au Domaine en 2023, expliquant la forte augmentation, peuvent signalés l'immeuble sis rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Paris, 24,6 M€), et l'immeuble occupé par le CNRS, avenue d'Iéna (Paris, 15,4 M€) cédé début 2024.

La DIE à ce titre met en œuvre plusieurs actions essentielles dans un objectif de diminution progressive de l'indicateur :

- la mise en place d'un dispositif de mise en location des biens immobiliers de l'État, visant à les valoriser de manière alternative à la cession et à transformer à terme des revenus ponctuels en revenus réguliers ;
- la dynamisation de l'action plus traditionnelle des cessions immobilières ;
- les travaux engagés par la DIE pour traiter les biens qui ne peuvent être réemployés par des services ou valorisés (invendables ou insusceptibles d'être loués aux prix du marché). Il s'agit à la fois d'étudier de quelle

manière ils peuvent être réemployés pour d'autres politiques publiques tout en évitant de devenir une charge coûteuse pour les finances publiques.

En tout état de cause, l'État fait le choix de ne pas céder des biens emblématiques à forte valeur financière dès lors que ses intérêts financiers ne sont pas sauvegardés, dans l'attente d'un retour à un marché plus favorable.

L'exégèse de cet indicateur comporte un écueil : une évolution favorable de son dénominateur (signe d'une action énergique de emploi ou de valorisation) tend à dégrader le ratio. Son interprétation doit donc se faire en prenant systématiquement en compte les valeurs absolues et pas seulement relative du numérateur et du dénominateur de manière à confronter le ratio avec l'évolution générale de la dynamique impulsée par la DIE.

Ainsi, alors que les bureaux remis au Domaine (dénominateur de l'indicateur) avaient une valeur de 221,6 M€ au 31 décembre 2020, ils représentent 169,4 M€ au 31 décembre 2021, 159,1 M€ au 31 décembre 2022 et 177,5 M€ au 31 décembre 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Opérations structurantes et cessions	67 000 000 42 436 160	240 000 000 160 975 046	537 131	3 000 000 7 141 278	310 000 000 211 089 615	310 000 000
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	15 000 000 9 614 473	1 000 000 1 595 890			16 000 000 11 210 364	16 000 000
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	48 000 000 45 878 054	3 000 000 1 951 847	3 253 095		51 000 000 51 082 995	51 000 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	43 000 000 20 289 736	60 000 000 62 657 509	197 449	-559 349	103 000 000 82 585 345	103 000 000
Total des AE prévues en LFI	173 000 000	304 000 000	0	3 000 000	480 000 000	480 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 526 230 (hors titre 2)			+5 526 230	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+59 547 343 (hors titre 2)			+59 547 343	
Total des AE ouvertes		545 073 573 (hors titre 2)			545 073 573	
Total des AE consommées	118 218 423	227 180 292	3 987 675	6 581 929	355 968 318	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Opérations structurantes et cessions	32 000 000 60 223 724	135 000 000 182 663 115	595 340	3 000 000 3 938 778	170 000 000 247 420 957	170 000 000
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	18 000 000 10 597 652	1 000 000 1 413 930			19 000 000 12 011 582	19 000 000
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	42 000 000 46 206 537	3 000 000 2 747 331	2 993 095		45 000 000 51 946 963	45 000 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	35 000 000 73 494 647	71 000 000 68 217 460	159 649	5 091 345	106 000 000 146 963 101	106 000 000
Total des CP prévus en LFI	127 000 000	210 000 000	0	3 000 000	340 000 000	340 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 526 230 (hors titre 2)			+5 526 230	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+275 286 423 (hors titre 2)			+275 286 423	
Total des CP ouverts		620 812 653 (hors titre 2)			620 812 653	
Total des CP consommés	190 522 560	255 041 837	3 748 084	9 030 123	458 342 603	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Opérations structurantes et cessions	32 000 000 63 325 485	148 000 000 107 068 967		30 000 000 3 450 435	210 000 000	210 000 000 173 844 887
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	21 000 000 14 315 539	900 000 1 419 426			21 900 000	21 900 000 15 734 964
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	40 606 827 45 430 685	3 500 000 3 421 397	2 051 998		44 106 827	44 106 827 50 904 080
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	30 000 000 100 550 169	59 600 000 73 728 434	252 630	22 309 605	89 600 000	89 600 000 196 840 838
Total des AE prévues en LFI	123 606 827	212 000 000	0	30 000 000	365 606 827	365 606 827
Total des AE consommées	223 621 877	185 638 224	2 304 628	25 760 040		437 324 770

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Opérations structurantes et cessions	40 000 000 42 552 615	190 000 000 108 154 388		30 000 000 615 435	260 000 000	260 000 000 151 322 439
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	21 000 000 13 619 325	900 000 1 240 908			21 900 000	21 900 000 14 860 234
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	39 606 827 44 752 110	3 500 000 3 109 738	1 854 598		43 106 827	43 106 827 49 716 446
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	28 000 000 48 856 694	62 600 000 67 528 713	126 315	15 686 761	90 600 000	90 600 000 132 198 483
Total des CP prévus en LFI	128 606 827	257 000 000	0	30 000 000	415 606 827	415 606 827
Total des CP consommés	149 780 745	180 033 748	1 980 913	16 302 196		348 097 602

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	223 621 877	173 000 000	118 218 423	149 780 745	127 000 000	190 522 560
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	219 820 967	173 000 000	107 876 748	145 966 528	127 000 000	180 197 501
Subventions pour charges de service public	3 800 911	0	10 341 674	3 814 217	0	10 325 058
Titre 5 – Dépenses d'investissement	185 638 224	304 000 000	227 180 292	180 033 748	210 000 000	255 041 837
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	185 105 401	304 000 000	224 522 687	179 845 658	210 000 000	253 565 567
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	532 823	0	1 907 605	188 090	0	726 270
Subventions pour charges d'investissement	0	0	750 000	0	0	750 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 304 628	0	3 987 675	1 980 913	0	3 748 084
Transferts aux entreprises	2 304 628	0	3 901 114	1 980 913	0	3 603 314
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	16 561	0	0	74 770
Transferts aux autres collectivités	0	0	70 000	0	0	70 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	25 760 040	3 000 000	6 581 929	16 302 196	3 000 000	9 030 123
Prêts et avances	147 935	0	0	147 935	0	0
Dotations en fonds propres	25 612 105	3 000 000	6 581 929	16 154 261	3 000 000	9 030 123
Total hors FdC et AdP		480 000 000			340 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+65 073 573			+280 812 653	
Total*	437 324 770	545 073 573	355 968 318	348 097 602	620 812 653	458 342 603

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 618 983		5 526 230	1 618 983		5 526 230
Total	1 618 983		5 526 230	1 618 983		5 526 230

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		14 520		14 520				
03/2023		1 009 440		1 009 440				
04/2023		217 757		217 757				
05/2023		138 943		138 943				
06/2023		109 524		109 524				
07/2023		78 000		78 000				
08/2023		152 910		152 910				
09/2023		200 399		200 399				
10/2023		357 981		357 981				
11/2023		282 720		282 720				
12/2023		2 964 035		2 964 035				
Total		5 526 230		5 526 230				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		104 065 407						
Total		104 065 407						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		15 680 527		17 555 809				
Total		15 680 527		17 555 809				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		39 801 409		557 730 614				
Total		39 801 409		557 730 614				

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/09/2023						100 000 000		300 000 000
Total						100 000 000		300 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		165 073 573		580 812 653		100 000 000		300 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Opérations structurantes et cessions		310 000 000 211 089 615	310 000 000 211 089 615		170 000 000 247 420 957	170 000 000 247 420 957
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics		16 000 000 11 210 364	16 000 000 11 210 364		19 000 000 12 011 582	19 000 000 12 011 582
13 – Maintenance à la charge du propriétaire		51 000 000 51 082 995	51 000 000 51 082 995		45 000 000 51 946 963	45 000 000 51 946 963
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état		103 000 000 82 585 345	103 000 000 82 585 345		106 000 000 146 963 101	106 000 000 146 963 101
Total des crédits prévus en LFI *	0	480 000 000	480 000 000	0	340 000 000	340 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+65 073 573	+65 073 573		+280 812 653	+280 812 653
Total des crédits ouverts	0	545 073 573	545 073 573	0	620 812 653	620 812 653
Total des crédits consommés	0	355 968 318	355 968 318	0	458 342 603	458 342 603
Crédits ouverts - crédits consommés		+189 105 254	+189 105 254		+162 470 050	+162 470 050

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 723 a financé majoritairement des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire et des projets immobiliers, portant sur des biens dont l'État est propriétaire (ou contrôlés au sens comptable du terme), utilisés par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des établissements publics de l'État. Il a financé également des subventions d'investissement aux établissements sur le titre 7 pour les projets immobiliers intéressant des biens domaniaux de l'État ainsi que des subventions en titre 6.

Par rapport aux montants inscrits en LFI, la consommation des crédits en 2023 s'est établie à un niveau inférieur en AE (-26 %) et à un niveau supérieur en CP de (+35 %). L'écart constaté avec la consommation en 2022 est de +21 % en AE et de +64 % en CP. On constate ainsi une hausse de la consommation des CP en 2023, hausse constatée tant au niveau des ministères que des régions. Tandis que les engagements demeurent en baisse en 2023 par rapport à 2022 au niveau des ministères, ils sont en hausse pour les régions.

Les crédits consommés représentent 77 % des autorisations d'engagement disponibles aux BOP et 91 % des crédits de paiement à disposition sur les BOP et UO.

La baisse des engagements constatée en 2023 concerne principalement le ministère des armées qui retrouve une consommation en AE similaire à celle de 2021 et ne représente plus que 36 % des engagements en matière de projets immobiliers contre 55,9 % l'année précédente (48,7 M€ engagés en 2023, 97 M€ en 2022, 48,6 M€ en 2021). Par ailleurs, l'appel à projets résilience ne connaît qu'un reliquat d'engagements en 2023. Cependant, les engagements sont en hausse pour les régions de 38 % par rapport à 2022 (163,3 M€ engagés contre 118,2 M€ en 2022), notamment en raison de l'acquisition du bâtiment « Osrose » engagée en 2023 par la région Grand-Est (64,3 M€).

À l'inverse, le niveau de consommation des CP est supérieur à celui de l'exercice précédent et s'établit à 278,1 M€ pour les ministères (contre 242,5 M€ en 2022) et 180,3 M€ pour les régions (contre 105,6 M€ en 2022). Cela s'explique, pour les régions, notamment par l'opération d'acquisition du bâtiment « Osmose » qui a été engagée et payée pour un montant de 64,3 M€ et de manière générale pour l'ensemble du programme par un fort apurement des restes à payer des années antérieures. En effet, fin 2023, le solde des restes à payer de 290,3 M€ est inférieur à la prévision du projet annuel de performances (PAP) annexé au projet de LFI pour 2024 (-26 %). Quatre ministères dont le ministère des armées et la préfecture de région Île-de-France participent en particulier à ce fort taux d'apurement (65 % des restes à payer antérieurs dont 43 % pour les armées).

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	480 000 000	480 000 000	0	340 000 000	340 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	480 000 000	480 000 000	0	340 000 000	340 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 545 073 573	CP ouverts en 2023 * (P1) 620 812 653
AE engagées en 2023 (E2) 355 968 318	CP consommés en 2023 (P2) 458 342 603
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 67 464 034	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 256 379 004
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 121 641 220	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 201 963 599

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 389 614 845				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 498 651				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 390 113 496	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 256 379 004	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 133 734 491	
AE engagées en 2023 (E2) 355 968 318	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 201 963 599	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 154 004 720	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 287 739 211	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 163 200 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 124 539 211

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2022 s'élevaient au total pour le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » à 389,6 M€.

Les crédits consommés en 2022 sur le programme s'élèvent à 356,0 M€ en AE et 458,3 M€ en CP.

Les restes à payer au 31 décembre 2023 s'élèvent au final à 287,7 M€ après travaux de fin de gestion, soit une baisse de 101,9 M€ entre 2022 et 2023.

Fin 2023, le solde des restes à payer est inférieur à la prévision du projet annuel de performances (PAP) annexé au projet de LFI pour 2023 (-26 %).

La prévision réalisée lors du projet annuel de performance repose comme chaque année sur l'hypothèse d'un rythme de consommation des AE et CP proche de celui observé, en moyenne, par le passé, ce que les opérations financées rendent en réalité incertain. Le rythme d'apurement des restes à payer peut être différent selon que les dépenses ont été réalisées par des BOP ministériels ou par les BOP régionaux et selon qu'elles concernent des projets immobiliers ou des opérations d'entretien à la charge du propriétaire. Il est donc nécessaire de recourir dans le PAP à des moyennes des clés d'écoulement des CP à partir des données statistiques des années précédentes.

La baisse des restes à payer au 31 décembre 2023 par rapport à 2022 et l'écart par rapport à la prévision s'explique par l'accélération des paiements sur AE engagées avant 2023 (256,4 M€ payés sur AE antérieures en 2023 contre 190 M€ en 2022 et une prévision 2023 de 170 M€) et sur celles engagées en 2023 (201,9 M€ payés sur AE de l'année 2023 contre 158,1 M€ en 2022 et une prévision 2023 de 170 M€).

Les BOP du ministère des armées, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, des services du Premier Ministre, du ministère de l'intérieur et de la région Île-de-France participent pour 65 % à l'apurement des restes à payer des années antérieures (165,6 M€ payés sur 256,4 M€). Le BOP du ministère des armées représente à lui seul 43 % de l'apurement des restes à payer antérieurs avec 110,3 M€ acquittés en 2023.

Au 31 décembre 2023, le ministère des armées, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique comptabilisent 47 % des restes à payer 2023. Comme l'année dernière, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrent les restes à payer les plus élevés en région (respectivement 15,1 M€ et 17,4 M€).

*Justification par action***ACTION****11 – Opérations structurantes et cessions**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Opérations structurantes et cessions		310 000 000 211 089 615	310 000 000 211 089 615		170 000 000 247 420 957	170 000 000 247 420 957

L'action 11 porte les opérations de restructuration du parc immobilier domanial et les frais préalables aux cessions.

En 2023, ces opérations concernent notamment :

- les projets immobiliers : travaux de remise à neuf, de restructuration ou d'agrandissement et, plus largement, tous ceux qui visent, par des modifications structurelles, à en améliorer le potentiel de services ;
- les frais accessoires directement liés à la cession d'un bien : organisation matérielle, expertises techniques, honoraires, etc.

Ces opérations immobilières ont été financées en tout ou partie par les produits de cessions encaissés par le CAS. Le responsable de programme a privilégié, selon une approche globale et interministérielle, le financement des projets :

- les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État : transition environnementale, amélioration de la performance énergétique, rationalisation des surfaces, sécurisation du parc afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, pérennité du parc, mise en accessibilité pour les personnes handicapées ;
- et les plus vertueux au plan économique : gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire.

La consommation sur l'action 11 est inférieure à la prévision LFI en AE (-32 %) et en hausse en CP (+46 %). Cette différence s'explique notamment par le décalage à 2024 d'opérations dont le financement était attendu en 2023, notamment le projet Quai d'Orsay XXI du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (estimé initialement à au moins 70 M€) et le projet Saint-Mandé du ministère de la transition écologique (estimé originellement autour 40 M€).

La consommation est toutefois en hausse sur cette action par rapport à 2022 tant au niveau des engagements que des paiements avec notamment la poursuite des opérations menées par le ministère des armées et celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (ces deux ministères représentant 57 % des projets immobiliers engagés en 2023) et l'opération d'acquisition du bâtiment « Osmose » à Strasbourg pour un montant de 64,3 M€. Cette opération, non prévue à l'origine dans la programmation du programme 723, a fait l'objet d'un financement par le CAS en AE et en CP, le principe retenu étant que l'acquisition du bien soit à terme partagée entre l'État et quatre collectivités territoriales concernées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	67 000 000	42 436 160	32 000 000	60 223 724
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 000 000	32 094 485	32 000 000	49 882 049
Subventions pour charges de service public		10 341 674		10 341 674
Titre 5 : Dépenses d'investissement	240 000 000	160 975 046	135 000 000	182 663 115
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	240 000 000	158 308 441	135 000 000	181 182 497
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 916 605		730 618
Subventions pour charges d'investissement		750 000		750 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		537 131		595 340
Transferts aux entreprises		537 131		537 131
Transferts aux collectivités territoriales				58 209
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	3 000 000	7 141 278	3 000 000	3 938 778
Dotations en fonds propres	3 000 000	7 141 278	3 000 000	3 938 778
Total	310 000 000	211 089 615	170 000 000	247 420 957

En 2023, le programme 723 a financé principalement des dépenses d'investissement (161,0 M€ en AE et 182,7 M€ en CP) liées aux projets immobiliers structurants. Les dépenses d'investissement (titre 5) constituent la part majoritaire des dépenses sur l'action 11 : 76,3 % en AE et 73,8 % en CP. Il s'agit de dépenses d'acquisition ou de construction d'immeuble, et, plus généralement, de dépenses de travaux structurants (travaux de restructuration et densification, de réhabilitation, et de remise à niveau), permettant d'accroître la valeur du bien immobilier concerné.

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) réalisées sur l'action 11 pour 42,4 M€ en AE et 60,2 M€ en CP accompagnent à titre accessoire la réalisation d'opérations d'investissement ou de cession. En 2023, elles ont représenté 20,1 % en AE et 24,3 % en CP des dépenses sur l'action 11.

Elles concernent principalement :

- des dépenses non pérennes d'entretien courant, de consommation d'énergies et fluides, de loyers, lorsqu'elles sont engagées dans le cadre d'opérations immobilières domaniales telles que cessions, restructurations, ou réhabilitations ;
- des dépenses de prestations intellectuelles (études, assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc.), de frais divers (publication, etc.) relatives à des opérations lorsqu'elles ne peuvent être rattachées à des acquisitions, constructions ou travaux structurants.

Les dépenses d'intervention (titre 6) d'un montant de 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP et les dépenses d'opérations financières (titre 7) d'un montant de 7,1 M€ en AE et 3,9 M€ en CP) sont marginales et représentent respectivement 0,3 % en AE et 0,2 % en CP pour les premières et 3,4 % en AE et 1,6 % en CP des dépenses de l'action 11. Les dépenses d'opérations financières concernent principalement des dotations en fonds propres au profit d'opérateurs et de manière plus exceptionnelle des avances au titre d'opérations réalisées à l'étranger.

ACTION**12 – Contrôles règlementaires, audits, expertises et diagnostics**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Contrôles règlementaires, audits, expertises et diagnostics		16 000 000 11 210 364	16 000 000 11 210 364		19 000 000 12 011 582	19 000 000 12 011 582

L'objectif prioritaire du CAS est de préserver le financement de l'entretien des bâtiments de l'État. L'entretien bâtiminaire relève des actions 12, 13 et 14.

Le CAS est en effet un vecteur budgétaire indispensable à la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État dans la mesure où, notamment, les crédits d'entretien du propriétaire du CAS à destination des régions et des ministères étant reconduits chaque année, il offre une garantie financière face aux besoins de réparation/rénovation des bâtiments.

Sur l'action 12, le programme a comptabilisé au total en dépenses 11,2 M€ en AE et 12 M€ en CP. La consommation sur cette action se situe donc en deçà des prévisions de la LFI tant en AE qu'en CP.

L'écart par rapport à la prévision LFI peut s'expliquer par le fait que les programmes métiers peuvent rapidement prendre en charge de telles dépenses eu égard aux montants en jeu et n'engagent donc pas forcément celles-ci sur le programme 723.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000 000	9 614 473	18 000 000	10 597 652
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000 000	9 614 473	18 000 000	10 597 652
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 000 000	1 595 890	1 000 000	1 413 930
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	1 595 890	1 000 000	1 413 930
Total	16 000 000	11 210 364	19 000 000	12 011 582

La loi impose à l'État, comme à tout propriétaire, que les bâtiments occupés par ses services fassent régulièrement l'objet de contrôles et de diagnostics techniques afin de s'assurer du bon fonctionnement des installations et de leur conformité aux normes et réglementations.

Les dépenses de l'action 12, qui concernent des contrats de prestations intellectuelles ou de service, relèvent quasi exclusivement des dépenses de fonctionnement (88,2 % des CP). Ces contrôles portent sur l'électricité, la protection incendie, les installations de froid, les appareils de levage et élévateurs, les portes et portails, la qualité de l'air, de l'eau, le bruit, etc.

Les dépenses d'investissement représentent seulement 11,8 % des dépenses de l'action 12 en CP. Notamment, les dépenses d'audits, expertises et diagnostics peuvent relever du titre 5 si elles sont rattachées à des projets immobiliers.

ACTION**13 – Maintenance à la charge du propriétaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Maintenance à la charge du propriétaire		51 000 000 51 082 995	51 000 000 51 082 995		45 000 000 51 946 963	45 000 000 51 946 963

À l'instar des dépenses de contrôles réglementaires et de diagnostics, le responsable de programme met également l'accent chaque année sur les dépenses de maintenance préventive, elles aussi vertueuses car porteuses d'économies à long terme et nécessaires pour s'assurer de la conformité du parc.

La consommation sur cette action est ainsi en hausse en CP par rapport à la prévision LFI, mais quasi identique à l'exécution des années passées, tant en AE qu'en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 000 000	45 878 054	42 000 000	46 206 537
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 000 000	45 878 054	42 000 000	46 206 537
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 000 000	1 951 847	3 000 000	2 747 331
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 000 000	1 951 847	3 000 000	2 742 680
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				4 651
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 253 095		2 993 095
Transferts aux entreprises		3 174 983		2 914 983
Transferts aux collectivités territoriales		8 112		8 112
Transferts aux autres collectivités		70 000		70 000
Total	51 000 000	51 082 995	45 000 000	51 946 963

Les dépenses de l'action 13 sont constituées très majoritairement par des contrats de maintenance préventive et de maintenance corrective, imputées en dépenses de fonctionnement (88,9 % en CP).

Les dépenses d'investissement représentent 5,3 % des dépenses de l'action 13 en CP. Relèvent principalement de l'investissement, les dépenses de maintenance corrective à la charge du propriétaire qui assurent la remise en état ou en fonction d'un composant ou d'un équipement suite à des défaillances ou détériorations constatées.

Les dépenses d'intervention constatées en titre 6 représentent moins de 5,8 % des dépenses de l'action 13 en CP.

ACTION**14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état		103 000 000 82 585 345	103 000 000 82 585 345		106 000 000 146 963 101	106 000 000 146 963 101

L'action 14 qui concerne les dépenses de gros entretien enregistre, comme les années précédentes les consommations les plus importantes (82,6 M€ en AE et 147,0 M€ en CP).

Le niveau d'engagements est toutefois largement inférieur à 2022 (82,6 M€ contre 196,8 M€ en 2022) mais cela résulte essentiellement d'un effet de périmètre. L'année 2022 se caractérisait en effet par une hausse des engagements liée en partie à l'exécution de l'appel à projets résilience " I " pour le financement de projets de réduction de la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'État pour l'hiver 2022/2023. 18,5 M€ de CP ont été consommés en 2023 pour cet appel à projet.

La consommation en CP est supérieure à la prévision LFI ce qui s'explique par une hausse des décaissements du BOP des armées qui a réalisé cette année 47 M€ en dépenses d'entretien du propriétaire sur cette action contre 27 M€ l'année précédente ce qui a permis de réduire les restes à payer.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	43 000 000	20 289 736	35 000 000	73 494 647
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	43 000 000	20 289 736	35 000 000	73 511 263
Subventions pour charges de service public				-16 616
Titre 5 : Dépenses d'investissement	60 000 000	62 657 509	71 000 000	68 217 460
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	60 000 000	62 666 509	71 000 000	68 226 460
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-9 000		-9 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		197 449		159 649
Transferts aux entreprises		189 000		151 200
Transferts aux collectivités territoriales		8 449		8 449
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-559 349		5 091 345
Dotations en fonds propres		-559 349		5 091 345
Total	103 000 000	82 585 345	106 000 000	146 963 101

Ces dépenses correspondent aux travaux lourds réalisés sur le bâti et les équipements de remise aux normes, d'amélioration de la performance énergétique, des agendas d'accessibilité programmés (Ad'ap). Les dépenses concernent également des travaux de mise en sécurité incendie, des travaux d'isolation du clos et couvert, de ravalement de façades, des opérations de mise en accessibilité, de mise en sécurité électrique, etc.

À l'inverse des autres actions d'entretien bâtimentaire, les dépenses d'investissement (titre 5) représentent 75,9 % des AE et 46,4 % en CP des paiements de l'action 14. Les dépenses de fonctionnement (titre 3) représentent seulement 24,6 % des engagements et 50 % en CP des dépenses de l'action 14.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	238 584	238 584				
Dotations en fonds propres	238 584	238 584				
ONF - Office national des forêts (P149)	3 764 217	3 764 217			10 341 674	10 341 674
Subventions pour charges de service public	3 764 217	3 764 217			10 341 674	10 341 674
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	710 000					
Dotations en fonds propres	710 000					
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	198 800	198 800				
Dotations en fonds propres	198 800	198 800				
Musée Guimet (P175)	205 609					200 662
Dotations en fonds propres	205 609					200 662
Opéra national de Paris (P131)	305 239	305 239				
Dotations en fonds propres	305 239	305 239				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	30 000	30 000				
Dotations en fonds propres	30 000	30 000				
Ecoles d'art en Région (P361)	15 515	15 515				
Dotations en fonds propres	15 515	15 515				
Météo-France (P159)	650 700	650 700				
Dotations en fonds propres	650 700	650 700				
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	491 000	491 000				
Dotations en fonds propres	491 000	491 000				
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	110 345					87 864
Dotations en fonds propres	110 345					87 864
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	322 000	22 000				70 000
Dotations en fonds propres	322 000	22 000				70 000
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)	330 000	104 000				226 000
Dotations en fonds propres	330 000	104 000				226 000
Universités et assimilés (P150)	9 255 953	7 394 789			897 429	2 298 593
Dotations en fonds propres	9 255 953	7 394 789			147 429	1 548 593
Subventions d'investissement					750 000	750 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	2 386 576	1 846 576				540 000
Dotations en fonds propres	2 386 576	1 846 576				540 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	374 142	374 142				
Dotations en fonds propres	374 142	374 142				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	4 538 368	2 203 368			3 702 500	
Dotations en fonds propres	4 538 368	2 203 368			3 702 500	

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	58 000					25 000
Dotations en fonds propres	58 000					25 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 547 500					1 440 000
Dotations en fonds propres	1 547 500					1 440 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	151 650					140 000
Dotations en fonds propres	151 650					140 000
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)	50 000	50 000				
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000				
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	186 749					186 749
Dotations en fonds propres	186 749					186 749
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	224 646	224 646				
Dotations en fonds propres	224 646	224 646				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	5 340					5 340
Dotations en fonds propres	5 340					5 340
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)	1 121 137					1 121 137
Dotations en fonds propres	1 121 137					1 121 137
VNF - Voies navigables de France (P203)	883 382	784 032			3 438 778	3 438 778
Dotations en fonds propres	883 382	784 032			3 438 778	3 438 778
Total	28 155 451	18 697 606			18 380 381	20 121 797
Total des subventions pour charges de service public	3 814 217	3 814 217			10 341 674	10 341 674
Total des dotations en fonds propres	24 341 234	14 883 390			7 288 707	9 030 123
Total des subventions d'investissement					750 000	750 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les principaux bénéficiaires de crédits en 2023 sont l'office national des forêts (ONF), le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et voies navigables de France (VNF). Ces sommes correspondent au reversement de produits de cessions.

À titre d'exemple on peut citer le CROUS de Créteil auquel 3,7 M€ ont été versés pour le solde de l'opération de construction d'une résidence étudiante sur Îlot des Poiriers à Villetaneuse ou VNF auquel 3,4 M€ ont été versés afin de participer au financement du gros entretien de son parc de logement en France.